



## **FEDERATION INTERNATIONALE DES CONFRERIES BACHIQUES (F.I.C.B.)**

**Association régie par la loi du 1er juillet 1901**

Siège social : c/o Musée du Vin de Paris – 5, Square Charles Dickens, 75016- Paris, France

[www.winebrotherhoods.org](http://www.winebrotherhoods.org)

[info@winebrotherhoods.org](mailto:info@winebrotherhoods.org)

**APPROUVE PAR LE BUREAU EN AVRIL 2017**

### **Cahier des charges pour les**

### **« Séjours-découverte de vin parrainés par la F.I.C.B. »**

#### **Motivation**

Les Congrès internationaux de la F.I.C.B. rencontrent un grand succès depuis leur création. Leur format est éprouvé. Il fait l'objet d'une spécification mise à jour en 2014 qui prévoit des obligations précises quant au niveau de qualité et aux événements principaux (séance académique, procession, dégustation des vins du monde, visites et repas dans des domaines viticoles, intronisations, dîner de gala). La participation est comprise entre 200 et 300 participants, ce qui en fait un événement lourd à organiser, bien qu'il ait été la plupart du temps financièrement équilibré avec les contributions des participants et de sponsors. De plus, ce Congrès ne peut être organisé que dans une région ayant une production vitivinicole significative, ce qui exclue les petites régions viticoles ou celles qui n'ont aucune production. Les congrès sont organisés sur une base biennale, ce qui limite les opportunités pour une Confrérie membre de la F.I.C.B. d'organiser un événement.

L'Assemblée générale de la F.I.C.B. a donc décidé d'élargir son offre à ses membres et de créer de nouveaux types d'événements et d'opportunités de découvertes et de contacts entre les confréries, autour de la dégustation et de la découverte de vins.

Le principe des « **Séjours-découverte de vins parrainés par la F.I.C.B.** », a ainsi été approuvé lors de l'assemblée générale du 28 janvier 2017. Le présent cahier des charges, approuvé par le Bureau de la F.I.C.B., en précise les objectifs ainsi que modalités d'organisation et de fonctionnement.

#### **1- Objectif des « Séjours-découverte de vins parrainés par la F.I.C.B. »**

L'objectif des « séjours-découverte de vins parrainés par la F.I.C.B. » est de permettre aux membres des confréries adhérentes de la F.I.C.B. de découvrir une région vitivinicole avec un programme conçu et animé par un membre de la fédération qui a

ainsi une opportunité de promouvoir les productions de sa région. Il s'agit donc de s'appuyer sur l'engouement croissant pour l'œnotourisme et d'accroître l'intérêt d'être membre d'une confrérie adhérente de la F.I.C.B. en ayant ainsi plus d'opportunités de découverte de régions vitivinicoles dans un contexte confraternel.

## **2- Caractéristiques et modalités d'organisation**

- Une confrérie (ou groupement de confréries) membre de la F.I.C.B. est l'organisateur, en s'appuyant le cas échéant sur un sous-traitant pour la logistique ;
- La durée est de 2 à 4 jours ;
- Le nombre maximum de participants est d'environ 40 (capacité d'un autobus), avec priorité et tarif préférentiel pour les membres de confréries adhérentes de la F.I.C.B. ;
- Pas de périodicité par particulière, mais la F.I.C.B. évitera que plusieurs événements se tiennent à la même époque. On peut donc penser avoir 2 à 3 « séjours découverte de vins F.I.C.B. » par an ;
- Le programme est établi par l'organisateur et approuvé par la F.I.C.B., garantissant un bon niveau de qualité des vins et des mets servis et comportant des visites de domaines et des contacts directs avec les producteurs, ainsi que de lieux touristiques ;
- Le programme comporte un contact formel avec la confrérie organisatrice permettant d'arborer les signes distinctifs (médailles, voire tenue de confrérie), comme la participation à un chapitre ou une rencontre avec possibilité d'intronisation (payante).

## **3- Implication de la F.I.C.B.**

L'implication de la F.I.C.B. est la suivante :

- Sélection de l'organisateur et approbation du programme par le Bureau de la F.I.C.B. ;
- Contrat entre la F.I.C.B. et l'organisateur garantissant l'application du présent cahier des charges ;
- Communication et promotion F.I.C.B. sur l'évènement (avant et après) : site internet, assemblée générale, membres de la F.I.C.B., newsletter, etc. ;
- Perception d'une redevance en contrepartie du parrainage, de la promotion et de l'implication de la fédération.

## **English translation**

**APPROVED BY THE EXECUTIVE COMMITTEE IN APRIL 2017**

### **SPECIFICATION**

#### **For the “F.I.C.B. sponsored wine discovery tours”**

##### **Motivation**

*F.I.C.B. International Congresses have met with great success since their creation. Their format is well experienced and embedded in a specification updated in 2014, with precise obligations regarding the level of quality and the main events. Participation is between 200 and 300 delegates, which makes it a rather heavy event to organize, although it has been most of the time financially balanced with the registration fees and sponsor support. Moreover, the Congress may only be organized in regions with a significant wine production, which excludes those without. The Congresses are organized every two years, which limits the opportunities for a member brotherhood of F.I.C.B. to organize the event.*

*On 28 January 2017, the F.I.C.B. General Assembly agreed to extend its offer to its members by creating new types of events and opportunities for contacts between brotherhoods, around the tasting and discovery of wines. It approved in particular the principle of the “F.I.C.B. sponsored wine discovery tours” for which this specification elaborates the objectives and modalities.*

##### **1- Objectives of the “F.I.C.B. sponsored wine discovery tours”**

*The objective of the « F.I.C.B. sponsored wine discovery tours » is to allow the members of the wine brotherhoods belonging to F.I.C.B. to discover a wine region with a programme conceived and implemented by a member of the federation who thus has the opportunity to promote the wine production of its region. It is therefore about capitalizing on the attraction for wine tourism and increasing the interest of being a member of a wine brotherhood belonging to F.I.C.B. by providing more opportunities for discovering wine regions in a brotherly context.*

##### **2- Characteristics and organization**

- *A wine brotherhood, or association there of, member of F.I.C.B., is the organizer, assisted as needed by a tour operator ;*
- *The duration is between 2 to 4 days ;*
- *The maximum number of participants is around 40 (one bus load), with priority and a preferential rate for participants belonging to members of F.I.C.B. ;*
- *No particular periodicity, but F.I.C.B. will avoid that several events take place at the same time. It could therefore be possible to have 2 or 3 « wine discovery tours » per year ;*

- *The programme is defined by the organizer and approved by F.I.C.B., ensuring a good level of the quality of the wines and meals served and comprising visits of wine estates and direct contacts with producers, as well as tourist attractions ;*
- *The programme includes a formal contact with the organizing wine brotherhood allowing to wear distinctive regalia (e.g. brotherhood medals, attire), such as participating in a host brotherhood chapter or a meeting allowing for induction there in.*

### **3- Implication of F.I.C.B.**

*The implication of F.I.C.B. is as follows :*

- *Selection of the organizer and approval of the programme by the Executive Committee ;*
- *Contract between F.I.C.B. and the organizer ensuring compliance with this specification ;*
- *Communication and promotion by F.I.C.B. on the event (before and after) : web site, general assembly, members of F.I.C.B., newsletter ;*
- *Remittance paid by the organizer to F.I.C.B. as a compensation for the sponsoring, the promotion and the implication of the federation.*